

Modification des Statuts
Assemblée générale du 28.04.2017

Motionnaire : Comité AEMG

Contexte :

Lors de l'année écoulée et suite à l'assemblée générale précédente, la branche internationale a été supprimée. Suite à un travail en collaboration avec les différentes projets qui composaient cette branche, il a été suggéré de créer une nouvelle branche avec un nom qui correspondrait mieux aux sujets abordés.

Note: l'ajout est en bleu.

1. Art. 5.2 Ajout: On compte 5 postes de coordinateurs-trices répartis comme suit :un pour la branche des Affaires Facultaires, un pour la branche Événementielle, deux pour la branche Activités **et un pour la branche Santé Globale**.

Recommandation de vote du Comité:

Le Comité recommande de voter "oui".